



Le 10 juillet 2017

## FOcus « Sécurité routière »

Passage en force assumé, responsabilités identifiées...  
...AGENTS à DéFENDRE ET RESPECTER !!!

L'actualité !	Rappel des épisodes précédents...
<p>Signature d'une <a href="#">note technique</a> et d'un <a href="#">document cadre</a>, transmis par <a href="#">courrier</a> de la SG du MTES le 7 juillet aux organisations syndicales, lançant officiellement l'opération de transfert des agents vers le ministère de l'Intérieur, en particulier ceux de la « 1ère vague » du 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p> <p>L'action de FO dans les différentes instances nationales et locales a certes <b>permis de faire sortir le ministère de l'Intérieur de l'omerta</b>, puis d'obtenir <b>le principe de l'existence même de documents de cadrage</b> engageant les 2 ministères. OUI la pression opérée à tous les niveaux – parfois mal vécue par les acteurs de l'administration – <b>a permis d'inscrire certaines garanties collectives dont il convient désormais de s'assurer du respect</b> (2 phases au lieu d'une, articulation du calendrier avec les CAP du MTES, maintien du service d'affectation effectif au 31 mars 2017, maintien « à l'instant t » des rémunérations, non-fongibilité des effectifs avec ceux des préfectures, sanctuarisation des effectifs jusqu'en 2019, OPA maintenu en gestion MTES, maintien possible en PNA des agents administratifs s'ils le souhaitent).</p> <p><b>Mais NON, les conditions décidées au final pour ce transfert ne permettent pas de disposer d'une visibilité sur le maintien des compétences nécessaires au portage de la politique interministérielle de sécurité routière, et bafouent la notion même de « volontariat des agents » mise en avant par l'administration.</b></p> <p>Et ce n'est pas <b>le système d'examen « au cas par cas »</b> - réservé à « certaines situations, à titre limité et exceptionnel » - qui permettra aux agents d'être VRAIMENT volontaires, sans avoir le couteau sous la gorge !</p>	<p>→ <u>2015</u> : signature d'une convention de gestion 2016-2017 permettant de ne pas transférer individuellement, au ministère de l'Intérieur, les 850 agents du ministère en charge des Transports intervenant pour la politique de sécurité routière (DDT(M) et D(R)EAL);</p> <p>→ <u>début 2017</u> : sous la contrainte, le ministère de l'Intérieur sort du bois et annonce se préparer à sortir de la convention dès fin 2017...nombre de préfets en profitant pour transférer les missions des DDT(M) vers les préfectures</p> <p>→ <u>7 février 2017</u> : adoption à l'unanimité en CT des DDI <a href="#">d'une motion proposée par FO</a> « CONTRE le décroisement individuel des agents assurant les missions sécurité routière au 1<sup>er</sup> janvier 2018, préfigurant la disparition des compétences techniques mobilisables et le transfert des missions en préfecture »</p> <p>→ <u>printemps 2017</u> : 3 réunions de « <a href="#">comité de suivi</a> » dont une écourtée suite au départ de la plupart des organisations syndicales...et au final un refus de préciser réellement les conditions d'affectation, de rémunération et de déroulement de carrière des agents, ni d'assurer la pérennité des missions !</p> <p>→ <u>juin 2017</u> : 2 réunions de CTM du ministère de la Transition Écologique et Solidaire boycottées</p> <p>→ <u>juin/juillet 2017</u> : Nicolas Hulot sensibilisé, puis interpellé par FO (courriers consultables <a href="#">ici</a> et <a href="#">ici</a>) sur les questions politiques et sociales posées par ce transfert vers l'Intérieur</p>

**FO dénonce cette solution en trompe l'œil, renvoyant le traitement de la situation des agents à l'arbitraire local en les mettant en concurrence!**

**Agent de la direction XX, tu auras plus de chances que ta ou ton collègue de la direction YY qui n'a aucune marge en ETP ou dont le directeur ne souhaite pas peser.**

**Agent X de la même direction en "concurrence" avec ta ou ton collègue Y, tu seras transféré(e) manu-militari parce que tu n'es pas en odeur de sainteté auprès de ton directeur !**

**Refuser de répondre favorablement à la revendication de FO sur le maintien des agents dans leur structure actuelle revient à acter que le ministère de Nicolas Hulot refuse d'offrir une garantie collective offerte précédemment par l'Agriculture à ses agents lors du décroisement des missions « eau-environnement ».**

**Le premier signe que l'empathie supposée du ministre se heurte au dédain de son administration envers les agents, et que l'intitulé « solidaire » de son ministère ne s'applique pas à ses propres agents !**

## Et maintenant ?!



### Les dates clés :

- consultation des CT locaux **avant mi-juillet** (sur la base de documents de cadrage signés le 6 juillet !!!)
- établissement par les D(R)EAL et DR Ile de France (après vérification du volontariat auprès des services) de la liste des agents ayant accepté leur décroisement : **22 septembre 2017**
- envoi de la liste des agents retenus pour la 1ère phase par les ministères aux services : **fin septembre 2017**

**Un calendrier intenable, synonyme de mépris envers les représentants des personnels et envers les agents concernés ! Avec un cadrage incomplet, laissant les services dans l'incapacité de réaliser des entretiens sur des bases crédibles et qui ouvrent la voie à l'inégalité de traitement !!**

**L'administration ôte toute crédibilité à la notion de « volontariat » supposé des agents, et les place dans une situation de stress inacceptable en pleine période estivale.**

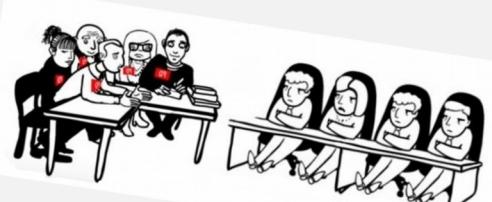
Sachant que l'administration ne sera même pas en capacité d'apporter les réponses qui leur sont dues (la « FAQ » annoncée dans les documents de cadrage n'existe même pas à ce stade) !!

**Que le ministère ne vienne pas donner ensuite de leçons sur la prévention des risques psychosociaux !** Le bilan est d'ores et déjà catastrophique...

### Au niveau local :

**Les représentants FO** s'attacheront :

- **à obtenir la transparence sur le nom des agents** considérés par leur direction concernés par la 1ère phase (temps plein) et 2ème phase
- **à exiger la production de l'ensemble des fiches de postes validées** (agents décroisés ou non) à échéance 2019, comprenant les groupes de fonction indemnataires
- **à s'assurer que les agents auront bénéficié d'une information complète** sur leurs conditions de décroisement, à titre individuel, et sur leur nouvelle fiche de poste (y compris agents non décroisés), ainsi que du délai de réflexion de 21 jours suite à leur entretien et à la fourniture des réponses à leurs questions
- **à s'assurer auprès de chaque agent** acceptant son décroisement **qu'il n'a pas subi de pression, qu'il a bien reçu une simulation individuelle en matière de rémunération/carrière...**et que l'accord a bien été formalisé !
- **à accompagner chaque agent refusant son décroisement** en s'assurant de leur maintien dans leur service, y compris en sur-effectif, et **à faire remonter les cas de refus au niveau national**
- **à recenser tout projet de mobilité d'agents concernés par la phase 1** du décroisement dans le cadre du prochain cycle de mobilité pour exiger le report de la date d'effet du décroisement au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- **à s'opposer à tout transfert de mission et effectifs en préfecture**, et à faire remonter toute velléité de passage en force au niveau national pour relais auprès du SGG
- **à pointer, dénoncer et faire corriger les effets induits par ce chantier de décroisement** sur le fonctionnement des services et la définition et valorisation des fonctions des agents. **En accompagnant individuellement chaque agent dont la fiche de poste serait modifiée** (agent décroisé ou non), et faire remonter tout problème aux élus FO en CAP locale ou nationale.



**Tant que les agents à titre individuel ne disposeront pas des éléments d'éclairage exigés par FO, ils sont appelés à ne pas s'engager ni formaliser leur « volontariat » pour être transférés au MI !!! Et à ne pas hésiter à signaler à leurs représentants FO toute pression hiérarchique locale...et à contacter leur syndicat national pour toute question propre à leur corps.**

